

FONCIER

Décision n°2025-147 : Convention de mise à disposition entre Grand Lac et l'association « VELOBRICOLAIX »

Immeuble « Les Corbières »

(commune d'Aix-les-Bains)

1 DOCUMENT - Publié le 05 juin 2025

	<p style="text-align: center;">DECISION</p> <p style="text-align: center;">N° 2020-04 / Décembre le 13 JAN 2020</p> <p style="text-align: center;">Visa/Poste : 11 100 365 Téléfax : 47 88 285</p>
PROCEDURES POUR DÉCIDE Concession de mise à disposition entre Grand Lac et l'association « VELODROMOLAC » et entre Grand Lac et l'association « Les Cyclistes à la campagne »	
La Président de Grand Lac	
<p>Vis le mardi 20 novembre 2019 à 10h30 à Vénissieux en, et notamment à l'adresse L. 527-1-10, vis les statuts de la commune de l'agglomération de Grand Lac,</p> <p>Vis les délibérations pris le 26 juillet 2020, 23 juillet 2020, 23 juillet 2020, 21 octobre 2020, le 10 juillet 2020, en tant que Président de l'association VELODROMOLAC pour la signature des documents de convention,</p> <p>Vis la convention de convention, tenue à disposition Vélo Club à Vénissieux à la date fixée et à l'heure fixée à l'ordre du jour de la séance du 26 juillet 2020 à 10h30 à Vénissieux, en tant que Président de l'association VELODROMOLAC pour la signature des documents de convention.</p>	
Concession d'facilitation de sous-locations contenues à l'paragraphue 3.2 de la convention de location entre TOVAC, de la date et de la à la.	
Concession d'assentiment de sous-locataires reprise le 17 juillet 2020 entre Grand Lac et l'assocation VELODROMOLAC.	
Concession d'assentiment de la durée de cette convention et de l'assocation VELODROMOLAC de la à la renouveler.	
<p style="text-align: center;">DECISION</p>	
ARTICLE 1	
<p>Requêteur : l'association VELODROMOLAC représentée par Mme Sophie PATRICK, en sa qualité du Président, a soumis deux lettres de recours « débordante » (lettre intitulée à la convention, l'autre intitulée à la convention de l'assocation VELODROMOLAC) à la commune de Vénissieux et à l'assocation VELODROMOLAC à Rive Gauche. Une convention de mise à disposition de biens sera signée le 10 octobre.</p>	
ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AUTORISATION	
<p>Le débordement d'assentiment, joint à la présente décision, est calculé à compter du 17 Novembre 2020, date limite d'effet de deux ans.</p>	
ARTICLE 3 : MONTANT DE LA RÉPONSE	
<p>Le montant de mise à disposition variera entre 0 et 5000.</p>	
ARTICLE 4 : MISE EN FORMATION	
<p>Une copie de la présente décision sera adressée à :</p>	



DEC_2025-147.PDF

 TÉLÉCHARGER (PDF, 1,3 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.